

Honoraires de Ventes (charge vendeur)

0 €	à	50 000 €	10 %	TTC
50 001 €	à	100 000 €	09 %	TTC
100 001 €	à	150 000 €	08 %	TTC
150 001 €	à	200 000 €	07 %	TTC
200 001 €	à	250 000 €	06 %	TTC
250 001 €	à	500 000 €	05 %	TTC
500 001 €	à	750 000 €	04 %	TTC
Plus de		750 001 €	03 %	TTC

Nos honoraires sont à la charge du vendeur, ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033888549&dateTexte=&ategieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033888549&dateTexte=&categorieLien=id)

Honoraires de location bail loi 1989 (modifiée) charge locataire

Zone très tendue	12 € / m2	Visite, constitution dossier et rédaction de l'acte
	03 € / m2	Etat des lieux d'entrée
Zone tendue	10 € / m2	Visite, constitution dossier et rédaction de l'acte
	03 € / m2	Etat des lieux d'entrée
Le reste du territoire, hors zone très tendue et tendue		
	08 € / m2	Visite, constitution dossier et rédaction de l'acte
	03 € / m2	Etat des lieux d'entrée

Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029337625&categorieLien=id>

Honoraires de location bail commercial ou Professionnel charge locataire

Entremise : 05 % HT de la première période triennale hors charges, hors taxes
Rédaction d'acte (M^o GAILLARD) 1500 € TTC